

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 8 août 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Claude Goulet

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Renaud Gosselin, le maire M. Francis Bélanger étant absent.

Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-111

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2022

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires de juillet 2022

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Adoption du règlement # 22-419 « Règlement autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement Courcelles et St-Évariste-de-Forsyth »

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: voirie

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Engagement de crédits: achat et installation d'un débitmètre

10.2 - Acceptation d'offre: cueillette et traitement des matières résiduelles.

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

12.1 - Appui pour une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour Carrière Courcelles

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Engagement de crédit loisirs & culture

14 - VARIA

14.1 - Commandite pour La Randonnée des Roses

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-112

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

22-113

4.1 - Dépenses et salaires de juillet 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 135 864,81\$ plus 38 718,31\$ en salaires pour la période 7.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-114

7.1 - Adoption du règlement # 22-419 « Règlement autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement Courcelles et St-Évariste-de-Forsyth »

CONSIDÉRANT que les conseils de la municipalité de Courcelles et de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth ont procédé à l'analyse du projet de regroupement de leur territoire et qu'ils ont convenu des conditions d'un tel regroupement.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022 par monsieur Renaud Gosselin, conseiller et le projet de règlement déposé lors de la séance du 2 mai 2022 (réf. règl. no 22-419).

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du présent projet de règlement pour approbation et adoption avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit, le préambule faisant partie intégrante du présent règlement :

Article 1 Le conseil de la municipalité de Courcelles autorise la présentation, avec celui de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, d'une demande au gouvernement ayant pour but de regrouper le territoire de ces municipalités et de constituer une nouvelle municipalité. Cette demande commune est annexée au présent règlement pour en faire partie comme si elle y était au long reproduite.

Article 2 Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la demande.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE VOTE AFFIRMATIF DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL, À SA SÉANCE DU 8 août 2022.

_____ Francis Bélanger, maire

_____ Renée Mathieu, dir.gén/sec-trés./greffière

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

22-115

9.1 - Engagement de crédits: voirie

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Claude Goulet
QU'une dépense de 10 000\$ soit autorisée pour carburant et de 35 000\$ pour pierre concassé pour la réfection du 8e rang Sud.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

22-116

10.1 - Engagement de crédits: achat et installation d'un débitmètre

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de la firme Avizo pour fourniture et installation d'un nouveau débitmètre électromagnétique à l'eau distribuée;
ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au changement afin d'obtenir les données réelles requises pour le rapport annuel d'économie d'eau potable;
Il est proposé par: Rémi Beaudoin
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QUE mandat soit donné à la firme Avizo, le tout selon les termes de l'offre réf. 4856. Une dépense de 9 135\$ plus taxes est prévue à cet effet.

ADOPTÉE

22-117

10.2 - Acceptation d'offre: cueillette et traitement des matières résiduelles.

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition pour renouvellement de contrat pour cueillette et transport de nos matières résiduelles;

ATTENDU QUE le tarif hebdomadaire est resté le même, incluant une clause de carburant;

Il est proposé par: Rémi Beaudoin
Et appuyé par: Diane Rancourt
QUE la Municipalité de Courcelles renouvelle l'entente avec Sanitaire Denis Fortier, référence proposition reçue en date du 5 août 2022 qui s'élève à 15 788,34\$ plus taxes.

ADOPTÉE

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

22-118

12.1 - Appui pour une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour Carrière Courcelles

ATTENDU QUE M. Serge Roy, propriétaire de 9159-4887 Québec inc., s'adresse à la commission afin d'obtenir un renouvellement pour l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 023 049-P du cadastre du Québec situé dans la municipalité de Courcelles;

ATTENDU QU'une utilisation à une fin autre que l'agriculture a déjà été autorisée par

la commission, au dossier 403 390, afin de permettre l'exploitation d'une carrière ainsi que pour l'exploitation d'une usine de béton de ciment et de béton bitumineux mobile;

ATTENDU QUE la parcelle visée est comprise dans une affectation agricole;

ATTENDU QUE le renouvellement de cette autorisation n'affectera pas davantage le territoire et les autres activités agricoles;

ATTENDU QUE l'exploitation est toujours active et il ne serait pas avantageux de lui trouver un autre endroit;

ATTENDU QUE la proximité d'un site d'extraction local favorise l'approvisionnement de matériel granulaire nécessaire à l'entretien des chemins municipaux de la municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE les exigences prévues à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ont été prises en considération par la Municipalité;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Courcelles appuie la demande présentée à la CPTAQ pour autoriser l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 023 049-P pour l'exploitation d'un site de conditionnement et de valorisation des résidus d'asphalte, de béton et de brique à l'intérieur des limites de la superficie (8,28 hectares) de la carrière autorisées aux dossiers 403390 & 429062 de la Commission.

ADOPTÉE

QUE cette résolution soit jointe au dossier à être présenté à la CPTAQ.

13 - LOISIRS & CULTURE

22-119

13.1 - Engagement de crédit loisirs & culture

Proposé par Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

QU'une dépense de 1 120\$ soit autorisée pour l'achat de 2 déshumidificateurs commerciaux, de 820\$ pour 4 barrières de sécurité supplémentaires pour le Grand week-end et de 350\$ pour l'achat d'un ensemble de perceuse pour entaillage à faire tirer au nom de la Municipalité pour le Grand week-end.

ADOPTÉE

14 - VARIA

22-120

14.1 - Commandite pour La Randonnée des Roses

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QU'un don de 25\$ soit accordé à l'organisme Les Roses pour la cause pour l'organisation de La Randonnée des Roses prévue le 13 août 2022.

ADOPTÉE

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Rémi Beaudoin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h10.

ADOPTÉE

Je, soussigné Renaud Gosselin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Renaud Gosselin, maire suppléant

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.